

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 524 516

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 05507

(54) Armature pliante et constructions ainsi obtenues.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 B 1/343; A 01 G 9/16; E 04 H 1/12.

(22) Date de dépôt 31 mars 1982.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 7-10-1983.

(71) Déposant : JACQUET Claude Pierre. — FR.

(72) Invention de : Claude Pierre Jacquet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet L. A. de Boisse,
37, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.

La présente invention est relative à une armature pliante qui peut être notamment utilisée pour la réalisation de constructions temporaires telles que des serres-tunnels, et aux constructions ainsi obtenues.

5 Depuis quelques années, on assiste au développement, en particulier dans le domaine du maraîchage, des serres-tunnels qui remplacent de plus en plus les châssis vitrés. A l'heure actuelle, ces serres-tunnels sont constituées par des arceaux fichés dans le sol à intervalle régulier et recouverts 10 d'un film plastique qui est maintenu au sol. Le montage et le démontage de telles serres, d'une part, demandent un certain temps et, d'autre part, ne sont pas très aisés.

Aussi, afin de pallier notamment ces inconvénients, un des buts de la présente invention est il de fournir 15 une armature pliante qui permet de réaliser une construction temporaire telle que par exemple une serre-tunnel, de façon aisée et en un minimum de temps.

Un objet de l'invention est une armature qui, une fois repliée, ait un encombrement minimum.

20 Ce but et cet objet ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints par une armature pliante, selon la présente invention, qui comprend au moins deux arceaux, au moins une paire d'entretoises reliant ceux-ci et articulées sur eux, ainsi qu'un moyen pour bloquer cette armature 25 en position déployée.

De préférence, le moyen pour bloquer l'armature en position déployée est constitué par une faitière prenant appui sur les arceaux d'un même couple.

30 Avantageusement, l'armature pliante comprend deux couples d'entretoises, dont l'un est situé vers le bas des arceaux.

De préférence, chaque entretoise est articulée sensiblement en son milieu.

35 Avantageusement, chaque entretoise est constituée par un compas.

La présente invention concerne également les

constructions temporaires obtenues qui sont donc constituées par une telle armature pliante et par une bâche recouvrant cette armature.

De préférence cette bâche est en un matériau plastique tel que du chlorure de polyvinyle.

Avantageusement, la bâche est maintenue en position notamment pour coopération avec la faîtière de l'armature.

La description qui va suivre et qui ne présente aucun caractère limitatif, est relative à un exemple de construction temporaire que l'on peut réaliser avec une armature pliante selon la présente invention. Elle doit être lue en regard des figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une armature pliante selon la présente invention.
- La figure 2 représente, en vue de côté, une telle armature repliée.

Selon cet exemple de réalisation, une armature pliante comprend deux arceaux 1 et 2, deux couples d'entretoises 3 et 4 qui relient ces arceaux et qui sont articulées sur ces arceaux, ainsi qu'une faîtière 5 bloquant cette armature en position déployée.

Comme on peut le voir notamment sur la figure 1, l'entretoise inférieure 4 est située vers le bas des arceaux de telle sorte qu'elle soit à peu près au ras du sol lorsque les arceaux 1 et 2 ont été enfouis dans le sol.

La faîtière 5 reliant les arceaux par leur sommet, l'entretoise supérieure 3 est située sensiblement à mi-distance entre cette faîtière et l'entretoise supérieure, de telle sorte que la bâche qui recouvre cette armature, en épouse la forme.

Ainsi qu'il a été dit, les entretoises 3 et 4 sont articulées sur les arceaux 1 et 2, et, également, sensiblement en leur milieu. Dans le présent exemple de réalisation, elles sont constituées par des compas.

Quant à la faîtière 5, elle s'enfiche soit

dans des orifices soit sur des tétons prévus au sommet des arceaux 1 et 2.

Pour démonter et replier une armature pliante telle que représentée sur la figure 1 et décrite ci-dessus, il suffit de retirer la faîtière 5, de sortir du sol les arceaux 1 et 2 et de l'amener, par exemple, l'arceau 2 vers l'arceau 1, ceci est rendu possible par le fait que les entretoises sont articulées sur ces arceaux ainsi qu'en leur milieu. Ainsi l'armature pliante une fois repliée est telle que représentée sur la figure 2 : les arceaux 1 et 2 sont l'un contre l'autre.

On peut disposer sur une telle armature lorsqu'elle est dépliée, une bâche en un matériau fonction de l'utilisation de la construction réalisée. Cette bâche peut être par exemple en un matériau plastique tel que le polychlorure de vinyle ou en une toile.

Afin de maintenir cette bâche en position sur cette armature, il peut être avantageux de la fixer sur la faîtière. Par exemple, cette bâche peut comprendre sur sa longueur un tunnel dans lequel on engage la faîtière avant la mise en place de celle-ci.

Une armature selon la présente invention peut comprendre plus de deux arceaux en fonction des dimensions de la construction à réaliser; dans ce cas le nombre de faîtière est égal au nombre d'intervalles.

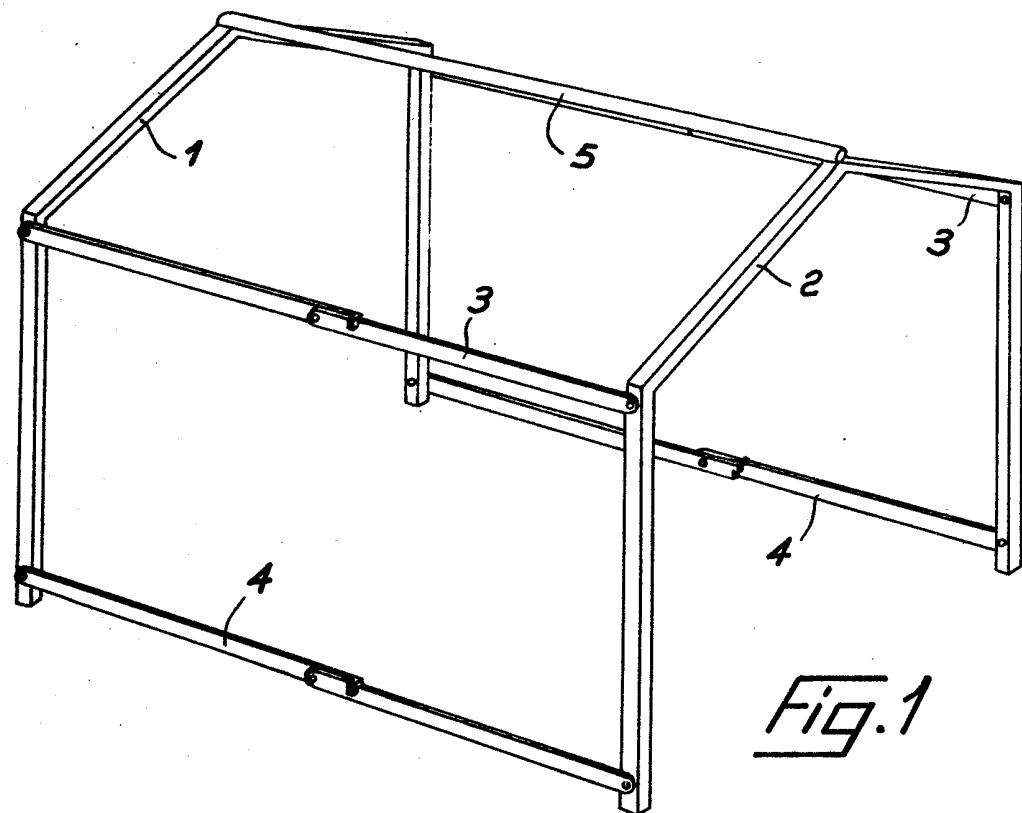
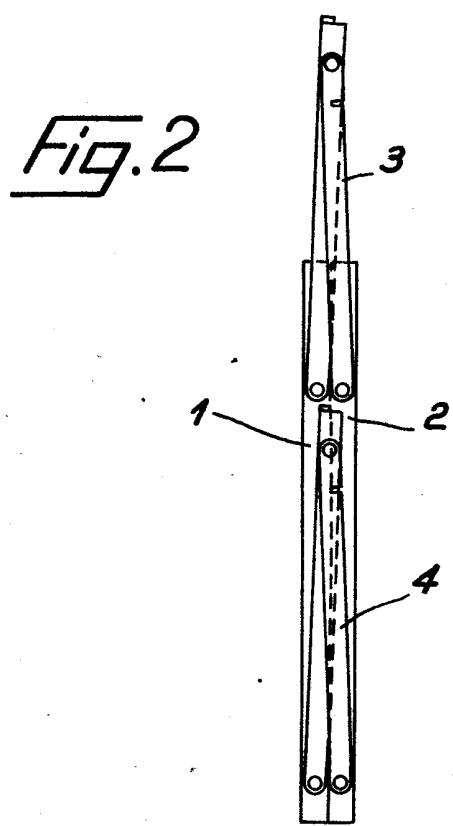
Dans le cas de constructions temporaires de grand modèle, les arceaux peuvent avantageusement être constitués par des éléments droits qui sont reliés par des manchons coudés. Ce mode de réalisation permet notamment une standardisation au niveau de la production des éléments constituant l'armature.

Comme exemple de constructions temporaires que l'on peut réaliser avec une telle armature, on peut citer les serres-tunnels, les niches pour chien, les abris temporaires, ainsi que les serres de grande dimension.

REVENDICATIONS

- 1.- Armature pliante pour des constructions temporaires caractérisée en ce qu'elle comprend au moins deux arceaux, au moins une paire d'entretoises reliant ceux-ci et articulées sur eux, ainsi qu'un moyen pour bloquer ladite armature en position déployée.
- 2.- Armature selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit moyen pour bloquer l'armature en position déployée est constitué par une faîtière (5) prenant appui sur lesdits arceaux.
- 3.- Armature selon la revendication 1 et 2, caractérisée en ce qu'elle comprend deux couples d'entretoises dont l'un est situé vers le bas des arceaux.
- 4.- Armature selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que chaque entretoise est articulée sensiblement en son milieu.
- 5.- Armature selon la revendication 4, caractérisée en ce que chaque entretoise est constituée par un compas.
- 20 6.- Construction temporaire caractérisée en ce qu'elle est constituée par une armature pliante selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, et par une bâche recouvrant ladite armature.
- 25 7.- Construction selon la revendication 6, caractérisée en ce que ladite bâche est en un matériau plastique.
- 8.- Construction selon la revendication 6 et 7, caractérisée en ce que ladite bâche est maintenue en position par coopération avec ladite faîtière.

1/1

Fig.1Fig.2